



Le/la Président(e) :

- A servi à la SEP comme exécutif pendant au moins 1 an.
- Présidera les réunions, les assemblées générales et les réunions spéciales;
- Sera responsable de la coordination des affaires administratives de l'association;
- Verra au bon fonctionnement du conseil comme équipe;
- Réglera les conflits entre les membres et l'exécutif de la SEP;
- Consultera le/la Président(e) Sortant(e) s'il y en a, avec chaque décision majeure pour faciliter/soutenir la transition
- Consultera l'ancien exécutif de la SEP pour assurer la continuité de l'organisation et pour maintenir son bon fonctionnement;
- Si le président n'est pas présent ou la présidente n'est pas présente au Campus pour un semestre ou temps déterminé, il ou elle ne s'occupe pas des responsabilités et les rôles. Par conséquent, le vice-président général ou la vice-présidente générale prendra charge en tant que président(e) intérim(e) jusqu'au retour du président(e).
- Fera la délégation des tâches entre les officiers lors de la planification d'une activité;
- Représentera les étudiants en éducation aux réunions du Conseil du Campus Saint-Jean;
- Sera la liaison entre la Société et le/la Président(e) de l'AUFJSJ;
- Sera la liaison entre la Société et le/la Doyen(ne) pour tous problèmes d'administration à la Faculté;
- Sera autorisé(e) à contresigner les chèques de la Société;
- Écrira un rapport annuel à la fin de l'année scolaire traitant du travail du conseil comme équipe, la réussite des événements, les problèmes, les suggestions et les impressions générales de la Société et de l'exécutif durant l'année scolaire.
- Fera la correspondance pour inviter les personnes en dehors de la Faculté à assister à des réunions ou des événements à célébrer
- Démarrera de nouveaux projets.
- Complètera une formation annuelle telle défini par [Student Group Services](#)